



❖ Objectifs :

Afin d'être en conformité avec la loi (articles L.4121 et R4224-15 du code du travail), le salarié formé au SST sera en capacité d'intervenir sur son lieu de travail pour porter secours à toute personne victime d'un accident et/ou d'un malaise, et mettre ses compétences en matière de prévention au service de l'entreprise, organisme ou établissement dans lequel il intervient, pour contribuer à la diminution des risques d'atteinte à la santé des salariés.



❖ Programme :

- Situer le cadre juridique de son intervention
- Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- Contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention
- Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)
- Réaliser une protection adaptée
- Examiner la (les) victime(s) avant/et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
- Faire alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement
- Secourir la (les) victime(s) de manière appropriée

❖ Evaluation :

Le certificat de sauveteur secouriste du travail, valable 24 mois, sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation continue favorable de la part du formateur.

Prérequis

A partir de 16 ans

Durée

12h minimum

Intervenant(s)

Formateur SST

Effectif

De 4 à 10 participants

